

**Interpellation déposée par Monsieur Van Damme (sp.a) relative à la Place Communale.
(Complémentaire)**
**Interpellatie ingediend door de Heer Van Damme (sp.a) met betrekking tot het
gemeenteplein. (Aanvullend)**

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Je reviens vers vous avec une interpellation qui concerne un point que nous avons déjà discuté en septembre ou octobre de l'année passée et qui concerne la Place Communale. La nouvelle Place Communale aura bientôt un an, elle a même déjà un an, je crois. Lorsque nous l'avons inaugurée il y a un an, nous étions tous très fiers que ce ne soit plus un parking à ciel ouvert, mais véritablement une place de rencontres qui donnaient honneur à notre Commune et à la Maison communale. Je vous avais interpellé en septembre ou octobre de l'année passée pour vous demander ce que vous alliez faire pour faire en sorte que ce parking ne redevienne pas un parking public, parce que de facto, souvent c'était le cas, déjà en octobre de l'année passée et vous aviez répondu de façon assez élaborée en disant que c'était la période transitoire et que vous alliez commencer à verbaliser réellement. Ça, c'était la première partie de votre réponse et la conclusion, c'était de dire que c'était normal, que les gens devaient encore s'habituer.

Donc je demande comment vous pouvez encore justifier aujourd'hui que la même situation perdure sans amélioration notable, avec même une certaine dégradation puisqu'il y a parfois des dizaines de voitures qui stationnent dans toute la zone, pas seulement sur la place, mais aussi dans la rue Comte de Flandre, dans toute la zone concernée et qui est en fait une zone de stationnement. Donc, je demande comment vous pouvez justifier qu'après maintenant un an, la période transitoire étant largement dépassée, comment se fait-il que la situation perdure ?

La deuxième question est plus précise, combien de procès-verbaux ont été dressés par la police sur cette place et de préférence par mois, mais si vous comptabilisez le tout, je ferai la division moi-même, mais donc combien de procès-verbaux ont été dressés sur cette place par rapport aux infractions au code de la route ?

La troisième question concerne la suggestion que je vous avais faite, c'est-à-dire de fermer à la circulation cette place si la situation ne s'améliorait pas.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

J'ai juste deux remarques, la première c'est une remarque qu'on avait déjà faite ici même, c'est l'absence de panneau qui indique qu'il est interdit de stationner dans cette zone. On me dit toujours que les panneaux se situent aux entrées de la zone. J'ai été voir et je

pense franchement que ce n'est pas suffisant si on veut bien montrer qu'il est interdit de stationner sur cette place, à moins qu'on veuille faire des économies sur les panneaux de signalisation, mais je ne pense pas que c'est ça qui va grever le budget de cette Commune, il me semble qu'il pourrait y avoir plus de panneaux, des panneaux mêmes plus conviviaux pour indiquer aux gens le pourquoi de cette situation, des panneaux qui expliqueraient aussi aux gens le pourquoi de cette place et qu'est-ce que cette place est censée être également. Je pense que ça pourrait être assez intéressant.

Deuxième remarque que je voudrais faire, par rapport à tous ces gros blocs qui sont censées servir de bancs, ils sont là, c'est très joli, il y en a même deux qui sont légèrement déplacés, ils ne sont plus sur leurs socles, moi j'ai passé une petite après-midi sur cette place et j'ai vu que quatre voitures ont percuté ces blocs. Ce n'était pas des fous qui traversaient la place à toute vitesse, c'est parfois des personnes âgées qui ont stationné pour décharger des courses et en redémarrant, ils ne voient plus les blocs qui sont devant eux ou derrière, ça c'est la réalité. Je ne dis pas qu'il faut enlever ces blocs, mais peut-être qu'il faudrait imaginer de les rendre un peu plus visible.

Ce que je voulais dire, c'est qu'on pourrait donc avoir aussi un panneau explicatif pour dire aux gens ce qu'est cette place et alors cette histoire de bancs qui posent beaucoup de problèmes, il faudrait les rendre plus visible à des automobilistes qui ne sont pas nécessairement des chauffards.

Merci de m'avoir écouté.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

Je vais parler de dictature, la dictature d'obliger tout le monde à aller à pied ou en vélo, même quand ils sont forts chargés, la dictature de supprimer les emplacements quand on n'a rien prévu pour les handicapés ou les personnes âgées. Il y en a quand même 30 % dans la Commune, ce qui est quand même pas mal et je voudrais vous rappeler, vous qui êtes un socialiste, que je pense que vous êtes quand même censés être sensible aux personnes, je pense que vous êtes quand même sensible aux personnes qui sont poussées au suicide et je vous signale qu'il y a énormément de vieilles personnes qui se suicident parce qu'elles se sentent abandonnées et que toutes ces mesures rendent les vieilles personnes de plus en plus abandonnées. Je l'ai déjà dit, je ne vais pas m'étendre, vous le savez et vous vous en foutez !

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Madame Evraud n'a pas l'habitude de ces coups de gueule, mais c'est très bien !

Suite à vos questions concernant la Place communale, voici les réponses que je suis en mesure de vous apporter. Il y a d'abord des réponses chiffrées sur des questions qui ont été posées par Monsieur Van Damme. Entre le 1^{er} octobre 2014 et le 31 mai 2015, 1027 infractions concernant le stationnement ont été constatées par la police. Parmi ces 1027 procès-verbaux, 71 % concernent directement la Place communale. Le solde, à savoir 29 %, concerne la rue Comte de Flandre. Les 1027 infractions constatées ont donné lieu à 1027 procès-verbaux.

Concernant le nombre de procès-verbaux payés, il n'est pas possible de répondre à cette question pour l'ensemble des constats, car certains d'entre eux ont fait l'objet d'un procès-verbal pour roulage et sont donc traités directement par le Parquet. En effet, il a fallu attendre le protocole d'accord signé avec le Parquet qui a permis de traiter les infractions de stationnement via les sanctions administratives communales, seulement à partir du 1^{er} janvier 2015.

Cependant, je peux vous donner les informations suivantes : sur les 1027 procès-verbaux, 692 ont fait l'objet d'un procès-verbal dans le cadre règlement général de police et sont donc entièrement traités par la commune. Sur ces 692 procès-verbaux, à ce stade, 352 ont été totalement payés, cinq ont été partiellement payés et le reste des procès-verbaux fait l'objet d'un traitement en cours et de rappels par l'Administration. Si certains constats n'ont pas été traités via le règlement général de police, c'est parce qu'il a fallu attendre le protocole d'accord avec le Parquet qui a permis de traiter les infractions de stationnement via les sanctions administratives communales et ce, à partir seulement de janvier 2015, comme je vous l'ai déjà signifié. Pour répondre à votre troisième question, ces constats ont été réalisés sur 128 jours.

Enfin, concernant la reconnaissance de la Place communale, cette place est un espace convivial, que les citoyens et les commerçants s'approprient progressivement. On peut citer en exemple l'installation des terrasses depuis 15 jours et cela sera également renforcé le jour où l'espace communal dédié à un commerce Horeca significatif sera effectivement occupé. Comme il y a des travaux d'aménagement important à réaliser, nous l'espérons pour 2017. Cela passe aussi par des activités régulières, par des manifestations comme c'est le cas depuis plusieurs mois. Il y a d'abord eu le retour du marché, le marché du jeudi sur la place, il y a la fête de la musique qui s'est faite l'année passée et cette année aussi, des activités ludiques et des activités scolaires ou parascolaires, des brocantes etc. Je pense donc que de manière générale il y a lieu d'encourager les initiatives visant à une plus grande appropriation de la place par ses habitants et les citoyens de Molenbeek-Saint-Jean.

Les gardiens de la paix et les policiers interviennent aussi afin de sensibiliser et parfois de verbaliser, pour ce qui concerne la police, les voitures qui viennent y stationner. Nous avons pu remarquer une évolution dans la mesure où les procès-verbaux ne concernent plus que quasi exclusivement les voitures dont les propriétaires n'habitent pas dans le périmètre. C'est un indice très clair que les habitants de la Commune commencent tout doucement à comprendre que le stationnement sur la place n'est pas autorisé. Des panneaux d'information complémentaire ont également été placés aux entrées de la place pour rappeler aux automobilistes qu'il est interdit de stationner sur cette place, que la vitesse maximale est de 20 km/h. Concernant ce point, j'ai pris l'initiative de demander à la police des contrôles de vitesse. Je reconnais qu'ils se font sporadiquement, puisque 2 PV ont été dressés jusqu'à présent. Ainsi, l'ensemble de ces mesures font que progressivement, nous pensons que la situation devrait s'améliorer, d'autant plus si elle est accompagnée de placement de potelets amovibles.

Concernant votre cinquième question, par rapport à ces potelets, la question est à l'étude par le service compétent afin de voir quelle solution serait la plus appropriée au vu notamment des contraintes budgétaires, mais aussi de gestion quotidienne d'un tel système qui comprend de nombreux paramètres, à savoir les accès des services de secours, les accès pour les riverains et pour les commerçants, les accès livreurs, les accès pour les véhicules communaux, les accès pour les véhiculent concernés par des travaux, les heures d'ouverture et de fermeture, ainsi que des paramètres techniques tels que la solidité, la fiabilité du système ou la facilité d'utilisation.

Un système de fermeture temporaire pourrait être imaginé, cela donnerait un statut piétonnier à la place communale pendant une durée limitée et rendrait la zone de contrôle accessible à la circulation en dehors de ce créneau. On peut imaginer que ces fermetures se situent à 3 endroits, au carrefour chaussée de Gand-Comte de Flandre, au carrefour rue Vandermaelen-Comte de Flandre et au carrefour rue du Facteur-Comte de Flandre. Cette piétonisation temporaire doit être régulière et systématique, car seuls des systèmes automatiques peuvent le permettre, tels que des bornes rétractables ou des barrières automatiques, mais ces dispositifs qui sont coûteux, nécessitent également une alimentation électrique par le sol qui n'est pas prévue aujourd'hui et donc des travaux de réouverture de la Place communale et ça, je ne sais pas si vous le souhaitez.

Il ne semble pas envisageable de poser des dispositifs amovibles manuels pour ce genre de fermetures régulières et répétées. La mise en impasse de la rue Vandermaelen reste problématique pour cette solution, et la configuration actuelle de la rue ne le permet pas.

Quant à la solution d'une fermeture permanente pour rendre la place communale définitivement piétonnière, cela renierait la zone de rencontre qui est prise en exemple, comme vous le savez, au sein de Bruxelles Mobilité. De plus, cela accentuerait encore les problématiques rencontrées dans le cadre d'une fermeture temporaire.

Je pense, Monsieur Van Damme, avoir répondu largement à vos questions. Vous avez également abordé la question du mobilier urbain amovible. C'est vrai que les services communaux ont l'habitude de ce genre de mobilier qui est placé à de nombreux endroits sensibles tels que la Place Voltaire, le Quai de l'Industrie ou la Place de la Duchesse, mais la quantité à mettre en place reste importante au vu des accès qu'il faudrait fermer pour la Place communale.

La question de livraison des commerces peut rendre aussi problématique cette fermeture définitive et la distribution des moyens d'ouverture augmente encore le risque de fraude ou de négligence puisqu'il faudrait confier des clefs et des télécommandes. Certains réaménagements devront également être obligatoires dans la rue Vandermaelen, tel que par exemple la règle de priorité, du plateau au milieu de la rue ou de la suppression d'une bande de stationnement.

Les services ont essayé de répondre très largement aux questions que vous nous avez posées, mais je dirais que nous sommes toujours dans l'étude de cette problématique et que nous ne manquerons pas d'informer le Conseil de l'avancée de ce projet et des suites qui y seront données.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Madame la Bourgmestre, je voudrais vous remercier sincèrement pour la réponse élaborée et très détaillée et l'attention que vous avez accordée à mon interpellation. C'est vraiment très apprécié.

Le premier constat, c'est que la place fonctionne, dans le sens où elle est de plus en plus appropriée par les gens, par les commerçants, et ce malgré le fait qu'il y a 5 ou 6 ans, quand nous avons lancé le projet, Madame Evraud, tout le monde disait « mais qu'est-ce qu'ils vont faire avec cette Place communale, c'est impossible », et bien maintenant, la plus grande partie de la population, Madame Turine, pas tout le monde en effet, quand on a lancé le projet, tout le monde se disait que c'était un projet farfelu, dangereux... Aujourd'hui, je crois, Madame Evraud, que la plus grande partie de notre population est contente de cette place. Je crois qu'en faisant des projets ambitieux qui au début donnent parfois l'impression de ne pas être bien pensés, ou trop poussés, on voit que la perception peut changer.

Dat is ongeveer iets meer dan acht politie inbreuken per dag. De politie heeft acht boetes per dag uitgeschreven. Dus 1027 is inderdaad een hele grote hoeveelheid. Acht boetes per dag is ook best impressionant. U neemt als conclusie: we zien dat er minder en minder molenbeekenaren worden geverbaliseerd. Ik zie in de feiten dat er nog altijd heel veel auto's staan en ik denk bijna evenveel als vroeger.

On peut en discuter mais moi je n'ai pas l'impression que ça s'améliore.

Ik ben blij dat U dan toch besloten heeft om het proces van het afsluiten van de plaats, van het plein, meer te gaan bekijken en ik ben ook heel blij met het feit dat U een tijdelijke afsluiting van het plein mogelijk wil maken. Ik zou zeggen ga zeker eens kijken bij de burens van de stad Brussel want zij hebben verschillende straten waar het afgesloten is. Wij moeten niet het warm water uitvinden maar uw administratie kan ook gewoon gaan kijken hoe het daar werkt, wat e manier daar is om die pietonisatie, om die concreet te maken. Dus ik zou zeggen ga zeker eens kijken bij de stad Brussel en bij de kostprijs denk er ook over dat het fysiek inzetten van personeel om boetes uit te schrijven, als je al die uren optelt van al die boetes, van de verwerking van die boetes, van de opvolging van die die boetes dan kom je ook aan een gigantische kostprijs en dan is misschien de installatie van een technische dienst positief dat het fysiek onmogelijk maakt om op het plein te gaan zetten, een betere oplossing en op termijn een goedkopere oplossing.

Alleszins dank U wel en ik ga U zeker binnen een paar maanden opnieuw ondervragen op het onderwerp. Ik hoop dat ondertussen de situatie verbeterd.

M. le Président :

Dank U Mijnheer Van Damme. Nous passons maintenant à l'interpellation de Monsieur Lakhroufi qui concerne les accidents répétés à la Place de la Duchesse.